

**51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
à l'association Alter Alsace Energies**

**Rapport n° CP/2018/284**

**Service gestionnaire :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à l'association Alter Alsace Energies pour accompagner des collèges dans leur démarche d'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges.

Par délibération n° CG/2008/70 du 27 octobre 2008, le Conseil Général a décidé du principe de l'expérimentation du projet "Bonus énergie des collèges".

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a décidé du Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 réaffirmant ainsi la poursuite de son engagement en matière d'action éducative.

La démarche d'accompagnement des collèges dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau a été initiée en 2008 dans six collèges. Depuis, près de 30 collèges ont bénéficié d'un accompagnement par l'association Alter Alsace Energies pour l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, agents techniques, agents administratifs, élèves et équipes éducatives.

L'objectif principal de ce projet est de réduire les dépenses énergétiques et aussi de :

- prendre conscience des grands enjeux liés à l'énergie ;
- prendre conscience de l'impact de l'établissement sur l'environnement ;
- contribuer à faire changer les pratiques individuelles et collectives dans l'établissement ;
- tendre vers une démarche d'amélioration continue.

Les projets menés au sein des collèges visent à sensibiliser les usagers aux enjeux liés à la maîtrise de l'énergie en créant du lien, le cas échéant, avec les travaux entrepris sur le bâti. Pour accompagner cette démarche, le Département, par l'intermédiaire du Vaisseau, a également adapté les éléments de l'atelier "Quartier 21", qui est proposé aux collèges par l'association. L'atelier « Quartier 21 » est un outil pédagogique imaginé et réalisé par Le Vaisseau. Il permet d'aborder les thèmes de la transition énergétique et des "éco-quartiers" avec les collégiens. Cet outil pédagogique a été adapté à l'itinérance pour être utilisé par l'association directement dans les collèges.

Au cours de l'année scolaire 2017/2018, cinq collèges ont bénéficié d'un accompagnement par l'association : collège Galilée de Lingolsheim, collège Sophie Germain de Strasbourg, collège de l'Esplanade à Strasbourg, collège Stockfeld de Strasbourg et collège de Rhinau.

Le choix des collèges s'opère de manière concertée entre l'association et le Département, le plus grand enjeu étant d'être en présence d'une équipe éducative motivée, prête à porter le projet et à se mobiliser.

Au collège Galilée de Lingolsheim, le projet a concerné une classe lors d'une séance de sensibilisation. Le projet a été mené conjointement avec un professeur d'anglais.

Au collège Sophie Germain de Strasbourg, une classe a été sensibilisée. Le projet a été mené conjointement avec un professeur d'arts plastiques.

Au collège de l'Esplanade de Strasbourg, l'association est intervenue auprès d'un groupe d'élèves volontaires.

Au collège Stockfeld de Strasbourg, toutes les classes de 4<sup>ème</sup> ont bénéficié d'une sensibilisation. Une formation a également été proposée aux parents d'élèves. Une journée thématique intitulée "journée du développement durable" a été instaurée. Le projet a mobilisé une équipe pluridisciplinaire dont les Adjoints Techniques des Collèges (ATC).

Au collège de Rhinau, Alter alsace Energies est intervenue auprès des classes de 5<sup>ème</sup> lors d'une semaine dédiée à l'environnement.

Concernant les perspectives, il est proposé de mener une évaluation au deuxième semestre de l'année 2018 sur l'adéquation entre les contenus de l'intervention de l'association et les besoins identifiés dans les collèges par les services du Département. Il est également proposé de coordonner, dans la mesure du possible, les choix des établissements en lien avec les projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS) qui seront mis en œuvre.

Plusieurs perspectives sont déjà envisagées et notamment :

- au collège de La Broque : dans le cadre du dispositif "Associations et scolaires pour les Objectifs de Développement Durable", Alter Alsace Energies interviendrait pour organiser des séances de sensibilisation auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> et mettrait en œuvre des actions concrètes avec les délégués du Conseil de la Vie Collégienne ;
- au collège de Rhinau : un projet serait développé avec les délégués du Conseil de la Vie Collégienne

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies pour l'accompagnement dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges.

La Commission de l'Enfance, de la Famille et de l'Education réunie le 20 septembre 2018 a émis un avis favorable à ces propositions.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 34014                          | 65-6574-28      | 23 000,00 €                                      | 10 000,00 €                       | 10 000,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Alter Alsace Energies au titre de l'année 2018 pour l'accompagnement dans l'acquisition de bonnes pratiques liées à l'usage de l'énergie et de l'eau par l'ensemble des usagers des collèges, tel que décrit dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY